

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2018113CS0115**

Comité Syndical du 23 avril 2018

**Date de convocation : 13 avril 2018
Date d'affichage : 24 avril 2018**

OBJET : Appel d'offres ouvert pour les travaux à commander à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Pôle culturel et associatif Soëlys, 2 place Jean-Jacques Rousseau à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	42
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président

Expose :

- Que l'appel d'offres concernant les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEG 16 arrive à échéance au 31 décembre 2018.

- Qu'il est nécessaire de lancer la procédure pour une nouvelle période concernant les travaux à commander à partir du 1^{er} janvier 2019.

- Que conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« La délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ».

- Que cette délibération doit impérativement comprendre la définition du besoin à satisfaire ainsi que le montant prévisionnel du marché à passer.

- Qu'ainsi, l'appel d'offres aurait les caractéristiques suivantes :

Intitulé du marché :

Marché public de travaux 2019-2021 - exécution.

Procédure envisagée - type de marché :

La consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché sera à bons de commande conclus dans les conditions précisées aux l'articles 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sans montant minimum et maximum.

Lieu d'exécution des travaux :

Ensemble du territoire du Département de la Charente.

Durée du marché :

3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le marché pourra sur décision expresse du Syndicat être prolongé d'une année au maximum.

Définition des besoins - nature et étendue des travaux :

- ⇒ réseaux publics de distribution d'électricité de tension inférieure à 50 kV : travaux aériens, sur façades et souterrains de branchements, de raccordements, d'extensions, de renforcement, d'effacement et de renouvellement
- ⇒ éclairage public, installations sportives, guirlandes, motifs lumineux, mises en lumière et signalisation : travaux neufs, de rénovation, d'entretien et d'astreinte
- ⇒ communications électroniques : travaux d'infrastructures
- ⇒ réseaux publics de distribution de gaz (naturel ou propane) : travaux de branchements, d'extensions, de renforcement et de renouvellement.

Division en lots - allotissement :

11 lots territoriaux : 10 lots de 35 Communes et 1 lot de 31 Communes.

Montant prévisionnel du marché - coût estimatif des travaux :

Pour un an, par lot :

- Montant minimum hors taxes : 400 000 €.
- Montant maximum hors taxes : 1 600 000 €.

Pour les 3 ans, par lot :

- Montant minimum hors taxes : 1 200 000 €.
- Montant maximum hors taxes : 4 800 000 €.

Pour 3 ans et l'ensemble des lots :

- Montant minimum hors taxes : 13 200 000 €.
- Montant maximum hors taxes : 52 800 000 €.

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et si la décision est favorable, d'autoriser le Président à :
 - engager la procédure d'appel d'offres ouvert conforme aux caractéristiques précitées,
 - signer le ou les marchés à intervenir,
 - signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

50 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **Autorise** le Président à engager la procédure d'appel d'offres ouvert conforme aux caractéristiques précitées
- **Autorise** le Président à signer le ou les marchés à intervenir
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.